



# Des Patriotes

Numéro 15 - 16 mai 2019

Info-enseignant

## Formulaires de désistement de l'avance de paie

Comme promis, voici les informations pour les enseignantes et les enseignants qui désirent renoncer à l'avance de paie prévue l'an prochain.

Un courriel incluant le formulaire (tel que reproduit ci-bas) a dû ou devrait vous être acheminé sous peu par la Commission. Notez bien que c'est à partir de ce formulaire que vous devez signifier votre désistement, si tel est le cas. De cette façon, vous recevrez votre première paie de l'année scolaire 2019-2020 le 5 septembre 2019. Ce qui signifie que vous serez quatre semaines sans paie.

Voici donc les informations transmises par la Commission relativement au désistement de l'avance de paie 2019-2020.



### Quelques rappels

#### Pour le personnel enseignant

Les billets seront remis lors de l'assemblée des personnes déléguées le mardi 4 juin. Ils devront obligatoirement être payés par chèque pour éviter toute manipulation d'argent.

#### Pour le personnel de soutien

Vous pouvez vous procurer les billets par l'intermédiaire de la personne déléguée enseignante de votre établissement.

À partir du 5 juin, il sera aussi possible de récupérer les billets directement au bureau du Syndicat en prenant rendez-vous avec Emilie Bourdages. À noter qu'il reste toujours quelques billets disponibles.

Lors de la soirée, n'oubliez pas de garder une place à votre table pour les collègues de votre école qui prennent leur retraite.



#### Formulaire de désistement de l'avance de paie 2019-2020

##### Pour le personnel enseignant régulier des écoles primaires, secondaires et du Centre de formation du Richelieu

Pour faire suite à l'information transmise par l'*Info-enseignant* numéro 10 - 20 février 2019 :

Le 8 août 2019, les enseignants réguliers auront reçu les 26 paies prévues pour l'année scolaire 2018-2019. Chaque dollar gagné en 2018-2019 aura été versé. La première paie pour 2019-2020 sera versée le 5 septembre 2019, il est donc prévu qu'une avance de salaire soit versée le 22 août 2019. Cette avance de salaire sera récupérée sur les 26 paies prévues pour 2019-2020.

Tous les enseignants détenant un contrat à temps plein (poste régulier) du secteur jeune et de l'éducation des adultes recevront l'avance de salaire automatiquement. Seuls les enseignantes et enseignants absents pour un congé à temps plein ou un congé en lien avec des droits parentaux ne recevront pas cette avance.

Par conséquent, si vous êtes visé par cette avance mais que **vous ne désirez pas recevoir** l'avance, veuillez remplir ce présent formulaire en cochant la case ci-dessous et nous envoyer ce formulaire **au plus tard le 31 mai 2019** par courriel à l'adresse suivante : [ressources.humaines@csp.qc.ca](mailto:ressources.humaines@csp.qc.ca)

No d'employé : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Je ne désire pas recevoir l'avance prévue le 22 août 2019. Par conséquent, je recevrai ma première paie de l'année scolaire 2019-2020 le 5 septembre 2019. Je serai donc 4 semaines sans paie.

#### Formulaire de désistement de l'avance de paie 2019-2020

##### Centre de formation professionnelle des Patriotes

Pour faire suite à l'information transmise par l'*Info-enseignant* numéro 10 - 20 février 2019 :

Le 12 juillet 2019, les enseignants auront reçu les 26 paies prévues pour l'année scolaire 2018-2019. Chaque dollar gagné en 2018-2019 aura été versé. La première paie pour 2019-2020 sera versée le 8 août 2019, il est donc prévu qu'une avance de salaire soit versée le 25 juillet 2019. Cette avance de salaire sera récupérée sur les 26 paies prévues pour 2019-2020.

Tous les enseignants réguliers et à contrat temps partiel du CFPP recevront l'avance de salaire automatiquement. Seuls les enseignantes et enseignants absents pour un congé à temps plein ou un congé en lien avec des droits parentaux ne recevront pas cette avance.

Par conséquent, si vous êtes visé par cette avance mais que **vous ne désirez pas recevoir** l'avance, veuillez remplir ce présent formulaire en cochant la case ci-dessous et nous envoyer ce formulaire **au plus tard le 31 mai 2019** par courriel à l'adresse suivante : [ressources.humaines@csp.qc.ca](mailto:ressources.humaines@csp.qc.ca)

No d'employé : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Je ne désire pas recevoir l'avance prévue le 25 juillet 2019. Par conséquent, je recevrai ma première paie de l'année scolaire 2019-2020 le 8 août 2019. Je serai donc 4 semaines sans paie.



Info-enseignant  
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101  
télécop. : 450-462-4534

[syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com)

Les articles non signés sont de Maude Messier ([mmessier@syndicatdechamplain.com](mailto:mmessier@syndicatdechamplain.com))

## Nouvelle plateforme pour les enseignants suppléants

Les enseignantes et les enseignants qui font actuellement de la suppléance à la Commission scolaire, comme celles et ceux qui détiennent un contrat à temps partiel et qui souhaitent faire de la suppléance, doivent s'inscrire sur la plateforme Substituts.

Ils devraient normalement avoir déjà reçu un courriel leur demandant de le faire.

Une fois inscrits, ils pourront alors gérer leurs disponibilités. Avec l'agenda, ils pourront, par exemple, indiquer les journées où ils ne sont pas disponibles et recevoir des offres de suppléance en conséquence.

### Précisions pour les écoles primaires

Les offres de suppléance seront encore traitées par le centre de suppléance, mais dès que la mise à jour de l'ensemble des profils sera terminée, la majorité des suppléances seront offertes via cette nouvelle plateforme.

Les offres de dernière minute continueront d'être traitées par téléphone.

Les enseignants suppléants seront avisés par courriel de l'entrée en fonction de la plateforme, la mise à jour des profils devant se terminer d'ici la fin de l'année scolaire.

### Substituts

La nouvelle plateforme permettra donc aux suppléants de s'inscrire en ligne, de gérer leur disponibilité, de consulter les suppléances faites durant le mois et de se connecter de n'importe quel appareil.

Elle permettra à la Commission scolaire d'envoyer des offres de suppléance par courriel et permettra aussi aux écoles de connaître, en temps réel, le nom du suppléant qui a accepté un remplacement.

Richard Bisson

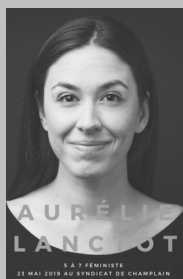
## Soirée féministe avec Aurélie Lanctôt

Réservez à votre agenda la date du 23 mai prochain ! Nous recevrons la visite de l'auteure et chroniqueuse Aurélie Lanctôt lors d'un 5 à 7 à thématique féministe.

La place qu'occupent le travail dans nos vies, le travail au féminin, la conciliation travail-études-famille sont des sujets qui vous interpellent ? Venez discuter avec d'autres collègues et, bien entendu, entendre les réflexions très actuelles d'Aurélie Lanctôt sur le sujet.

Vous n'avez jamais participé à une activité du comité des femmes ? (Ni même du Syndicat ?) C'est une belle occasion de le faire ! Et pourquoi ne pas vous inscrire en groupe ?

Détails et inscription sur notre site Internet sous l'onglet « Inscriptions ».



## Consultation – Négociation nationale Faut que ça change maintenant !

Nos conventions collectives nationales viendront à échéance le 31 mars 2020. Dans le processus de préparation des revendications syndicales, vous avez déjà été consultés sur les matières sectorielles. Merci d'avoir participé en si grand nombre, d'ailleurs.

Pour ce qui est des salaires, des droits parentaux et de la retraite, c'est maintenant que ça se passe ! C'est le moment de vous prononcer sur ces éléments centraux d'une négociation collective.

Différentes options s'offrent à vous pour participer activement à la consultation. Comme cela se fait traditionnellement dans certains milieux, vous pouvez en discuter et répondre en groupe à la version papier qui vous est envoyée par le courrier syndical cette semaine. N'hésitez pas à le demander à la personne déléguée de votre établissement.

Nous avons aussi créé une version électronique du document de consultation de façon à rejoindre le plus de gens possible. Vous trouverez le lien menant au sondage sur notre site Internet à [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com).

### Consultation via Facebook Live

La consultation via Facebook Live que nous avons réalisée, en avril dernier, pour

les matières sectorielles a été un véritable succès. Vous avez été nombreux à nous signifier que vous aviez apprécié cette nouvelle façon de faire, plus interactive et accessible à l'ensemble des membres. Nous renouvellerons donc l'expérience !

**Collègues enseignants et membres du personnel de soutien, notez bien à votre agenda :**

**Facebook Live  
Consultation intersectorielle / Négociation nationale 2020  
Le lundi 27 mai 2019  
à 19 heures**

**En direct sur notre page Facebook :  
@syndicatchamplain**

Éric Gingras, président du Syndicat de Champlain, fera une brève présentation du contexte de la négociation, des enjeux et des thèmes. Vous pourrez aussi répondre simultanément au sondage en ligne.

Monsieur Gingras sera accompagné de la présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Sonia Éthier, pour répondre à vos questions en direct !

La négo et les revendications syndicales, c'est l'affaire de toutes et de tous. C'est le moment d'exprimer votre opinion ! Passez le mot à vos collègues; le lundi 27 mai, c'est un rendez-vous !

## Dates importantes 2019

Désistement et demande de retour à l'école d'origine, demande d'un congé sans traitement (max 40 %) pour résorber son surplus d'affectation	24 mai 2019 à 12 h
Demande de changement de % pour une retraite progressive	24 mai 2019
Séance d'affectation (1 <sup>er</sup> bassin) pour tout le personnel (tous les champs)	30 mai 2019 à 16 h 30
Demande de mutation	14 juin 2019 à 12 h
Séance d'affectation (2 <sup>e</sup> bassin) mutation	25 juin 2019 à 16 h 30 à la Commission
Séance d'affectation pour combler les postes temps plein	3 juillet 2019 à 10 h à la Commission
Séance d'affectation pour les enseignants sur la liste de priorité d'emploi	14 août 2019 à l'école sec. De Mortagne



Info-enseignant  
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101  
télécop. : 450-462-4534

[syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com)

Les articles non signés sont de Maude Messier ([mmessier@syndicatdechamplain.com](mailto:mmessier@syndicatdechamplain.com))